

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES  
ORGANISATEUR EN 2015 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2015 l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour la spécialité « Services et intervention techniques » en partenariat avec les centres de gestion de la Charente-Maritime, de la Corrèze, du Gard, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault et du Lot.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuve écrite :**

Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	% de candidats absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Notes sup ou égales à 10/20 (%)	Nombre de candidats éliminés à l'épreuve écrite (note < 5/20)
16	13 (81.25 %)	18.75 %	9.54/20	7 (53.84 %)	2 (15.38 %)

**Epreuve orale :**

Candidats convoqués à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
11	11 (100 %)	7/20	15.50/20	12/20	7 (53.8 %)

**STATISTIQUES**

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
2	8	6

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
15	1

62.5 % des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires. 93.75 % sont des hommes.

➤ **Préparation des candidats :**

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	30.8 %	<b>42.8 %</b>
Préparation personnelle	<b>53.8 %</b>	28.6 %
Non renseigné	15.4 %	28.6 %

Une majorité des lauréats a suivi la préparation du CNFPT.

➤ **Niveau de diplômes :**

	/Présents	/Lauréats
Niveau III (BTS)	15.4 %	28.6 %
Niveau IV (Bac)	15.4 %	-
Niveau V (CAP, BEP)	<b>69.2 %</b>	<b>71.4 %</b>

La grande majorité des candidats possède un niveau d'études inférieur au baccalauréat.

**PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 2ème classe se compose de 2 épreuves :

➤ **Une épreuve écrite :**

**L'épreuve écrite** consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été élaboré par une cellule pédagogique nationale et est utilisé par tous les CDG organisateurs de cette spécialité. Cette épreuve a eu lieu le 8 avril 2015 à Morcenx. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Les notes :

Les notes s'échelonnent de 02/20 à 16.50/20. La moyenne est de 9.54/20.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Le sujet de cette session portait sur la maintenance et l'entretien des piscines.

Les correcteurs constatent que :

Sur la partie informative : la méthodologie du rapport n'est pas maîtrisée, de grosses difficultés de rédaction

Sur la partie propositions : les propositions ne répondent pas à la commande par manque de compréhension du sujet et par manque d'aptitude à résoudre un problème technique.

**Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à cette épreuve écrite.**

84.6 % des candidats présents à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

➤ Une épreuve orale :

**Un entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, se poursuivant par des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour l'épreuve d'entretien le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé du candidat sur les acquis de son expérience (5 mn maximum) : mise en valeur des compétences acquises et du parcours professionnel, gestion du temps
- Des questions techniques portant sur ses connaissances réglementaires et techniques dans la spécialité "Services et intervention techniques", l'ingénierie, l'organisation et la gestion de service.
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel
- La motivation

**Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.**

Le jury de cet examen s'est réuni le 24 juin 2015 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis.

7 candidats ont été reçus à l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2015, soit 53.85 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON